

# Rapport commission ad hoc pour préavis municipal n°53-2016

## Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de FR. 142'000.- afin de financer l'achat d'un nouveau véhicule de voirie pour remplacer le véhicule LADOG

Remerciements d'usage aux personnes ayant passé du temps en notre compagnie pour donner les informations nécessaires à l'analyse de ce préavis. Nous avons apprécié les explications de Monsieur le Municipal Durussel et de Monsieur Friedrich, responsable voirie.

### Analyse "technique"

L'objectif de ce rapport est uniquement de faire part de nos constatations techniques. A aucun moment nous n'interférons sur l'approche financière

Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises. Entre autre le jeudi 21 avril pour la présentation de ce préavis et le samedi 30 avril dans les locaux de la voirie.

Pour information, le parc des véhicules de service à disposition de la commune de Cugy comprend 5 unités:

Marque	Type	Année
Reform Muli T9	Véhicule de voirie	2006
Ladog	Véhicule de voirie	1999
ISEKI TG 5395	Tracteur compact	2014
John Deere 455	Petit tracteur (style pelouse privée)	1998
Toyota Hilux	Véhicule mixte (pick-up)	2013

Nous sommes allés voir ce véhicule LADOG afin de constater son état et c'est en effet un outil très fatigué qui nous a été présenté:

- corrosion sur toutes les parties du véhicule, particulièrement sur le châssis.
- système hydraulique plus fiable, voir certaines commandes défectueuses.
- direction pour les roues arrière permettant la marche en "crabe" défaillant.
- multitude de petits dommages sur la carrosserie.
- vitre fendue,
- les équipements annexes ont aussi soufferts et plusieurs ont déjà été réparés à plusieurs reprises. N'oublions pas que la saleuse et la lame de déneigement ont plus de 17 ans. Ils ont été adaptés en son temps sur le LADOG mais sont maintenant en fin de vie.

Nous constatons malheureusement, que ce véhicule n'offre plus du tout la fiabilité essentielle à un outils de travail pour les services publics.

Avec un véhicule de cette génération, une grosse révision avec remise en état est difficilement imaginable. La compatibilité de divers composants actuels avec ceux datant de 1999 peut engendrer d'énormes frais de mise à jour. Et cela restera toujours une réparation d'un engin usagé. Aucune garantie ne pourrait être avancée sur la

fiabilité technique du véhicule global. L'acquisition serait repoussée que d'une année ou deux.

L'achat d'un BOSCHUNG PONY P4 T d'occasion reste une solution techniquement très intéressante. Sans parler de l'approche financière traitée par la COFIN, ce nouveau véhicule sera équipé d'une lame à neige et d'un système d'arrosage entièrement neuf. La société BOSCHUNG va faire le service des 300hres et donne une garantie de 24 mois comme pour un véhicule neuf.

Nous insistons cependant que si la décision d'acquérir un nouvel équipement est admise, la longévité et la fiabilité de cet outil de travail va dépendre en grande partie de la qualité de l'entretien courant. Nous sommes optimistes que notre équipe de voirie répondra à cette attente.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, l'acquisition d'un nouveau véhicule de voirie est à nos yeux justifiée. A cet effet, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver ce préavis n°53-2016.

Avec nos remerciements

B.Favaro, rapporteur

A.Pahud

C.Echaud